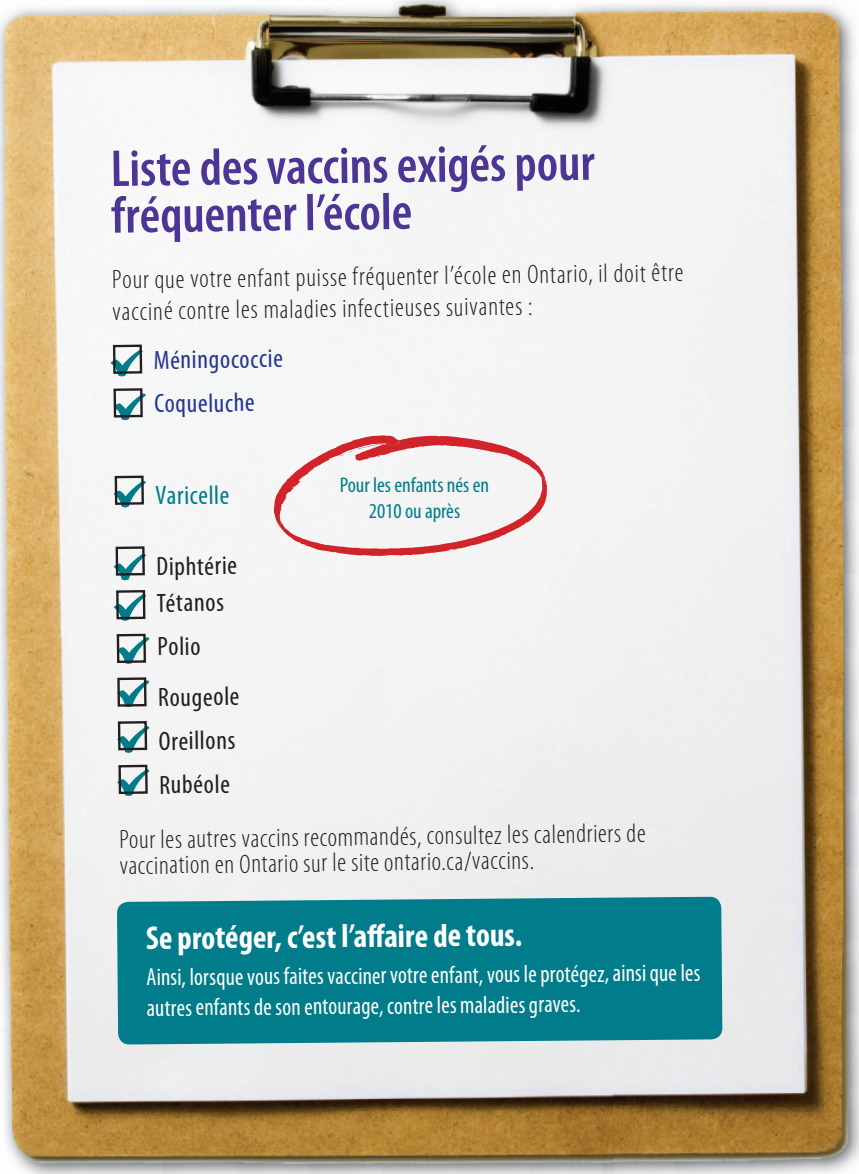

ontario.ca/vaccins

Gardez nos enfants en santé et nos écoles exemptes de maladies.

Respectez les calendriers de vaccination de l'Ontario

En tant que parent, garantir la santé et la sécurité de vos enfants doit être votre priorité absolue. Tous les enfants scolarisés âgés de 4 à 17 ans doivent être vaccinés selon les calendriers de vaccination de l'Ontario. La vaccination protège les enfants de nombreuses maladies graves, qui se propagent facilement en milieu scolaire.

En vertu de la *Loi sur l'immunisation des élèves,* pour pouvoir fréquenter l'école, les enfants doivent fournir une preuve de vaccination contre la diphtérie, le tétanos, la polio, la rougeole, les oreillons, la rubéole, la méningococcie, la coqueluche et – pour les enfants nés en 2010 ou après – la varicelle. Les enfants qui n'ont pas reçu tous leurs vaccins pourraient ne pas être autorisés à fréquenter l'école.

Ce que vous devez faire

Vérifiez auprès de votre fournisseur de soins de santé ou de votre bureau de santé publique local que votre enfant a bien reçu tous les vaccins requis pour pouvoir fréquenter l'école. Si vous avez respecté les calendriers de vaccination, votre enfant n'aura pas besoin de vaccins supplémentaires.

Savez-vous que vous êtes responsable d'aviser votre bureau de santé publique local que le dossier d'immunisation de votre enfant est à jour? Ce n'est pas à votre fournisseur de soins de santé de s'en occuper. Pour trouver votre bureau de santé publique local, ou pour de plus amples renseignements sur la vaccination, consultez le site ontario.ca/vaccins.

Séance d'éducation en matière d'immunisation

À compter de septembre 2017, les parents qui choisissent de ne pas faire vacciner leurs enfants pour des motifs non médicaux devront suivre une séance d'éducation en matière d'immunisation. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre bureau de santé publique local.

Ontario

Depuis plus de 200 ans, la vaccination permet de sauver des vies partout dans le monde! Faites-vous vacciner, ainsi que les membres de votre famille, pour vous protéger contre les maladies suivantes :

Coqueluche

La coqueluche est une maladie contagieuse qui provoque une toux prolongée chez les enfants, les adolescents et les adultes. Elle peut être grave chez les enfants en bas âge. La toux peut provoquer des vomissements ou un bref arrêt respiratoire. Elle peut également causer de graves complications, comme une pneumonie, des dommages cérébraux ou encore des crises d'épilepsie chez les nourrissons.

Varicelle

La varicelle est une maladie contagieuse qui peut provoquer de la fatigue, un léger mal de tête, de la fièvre jusqu'à 39 °C, des frissons, des douleurs musculaires ou articulaires un jour ou deux avant l'apparition d'éruptions cutanées rouges et irritantes, semblables à de petites cloques. Parmi les complications liées à la varicelle, qui peuvent être graves, mentionnons les infections cutanées bactériennes, les infections des oreilles et la pneumonie.

Méningococcie

Les infections méningococciques peuvent provoquer de graves maladies, dont la méningite. La méningite est une infection très grave qui survient chez les personnes ayant été en contact avec une personne en bonne santé « porteuse » de la bactérie, ou avec une personne souffrant de cette maladie. La méningococcie peut également causer un empoisonnement du sang, ainsi que des infections du cerveau et de la moelle épinière.

Tétanos

Le tétanos est une maladie grave qui peut survenir si de la saleté contenant la toxine responsable du tétanos pénètre la peau par une plaie ouverte. Il peut provoquer des crampes musculaires et des convulsions dangereuses.

Diphtérie

Il s'agit d'une maladie grave du nez, de la gorge et de la peau. La diphtérie cause des maux de gorge, de la fièvre et des frissons. Des complications peuvent survenir en cas de problèmes respiratoires, d'insuffisance cardiaque et de lésions nerveuses.

Polio

La polio est une maladie grave que l'on peut contracter en buvant de l'eau potable ou en consommant des aliments contaminés par le virus de la polio. Elle peut également se transmettre d'une personne à une autre. La polio peut causer des lésions nerveuses, une paralysie à vie, voire la mort.

Oreillons

Les oreillons sont une maladie contagieuse causée par un virus et caractérisée par de la fièvre, des maux de tête, ainsi qu'un gonflement de la joue, de la mâchoire et du cou. Des complications peuvent survenir, telles qu'une perte auditive et une inflammation du cerveau.

Rougeole

La rougeole est une infection virale très contagieuse. Elle provoque une forte fièvre, une éruption cutanée, de la toux, un écoulement du nez, et rend les yeux rouges. La rougeole peut causer des complications telles que des infections des oreilles et une pneumonie.

Rubéole

La rubéole est une maladie contagieuse causée par un virus. Elle peut provoquer de la fièvre, une éruption cutanée, des maux de tête, un léger écoulement du nez, et rendre les yeux rouges (conjonctivite). Elle peut causer de graves complications chez les femmes enceintes et leur bébé, et de l'arthrite chez les adultes.

☑ Note importante

Les élèves dont les dossiers d'immunisation ne sont pas à jour auprès de leur bureau de santé publique local peuvent être suspendus de l'école, jusqu'à ce que ces dossiers soient fournis.

N° de catalogue 026026 ISBN 978-1-4868-0582-2 (PDF révisé) Août 2017 © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario 2017

Contactez votre bureau de santé publique local afin de les aviser que le dossier d'immunisation de votre enfant est à jour.

Si vous souhaitez obtenir une dispense de vaccination pour votre enfant, veuillez vous adresser à votre bureau de santé publique local. Veuillez noter que les enfants dispensés de vaccination présentent un risque accru et pourraient être retirés de l'école en cas d'éclosion de maladie.